

*Le dix-sept septembre deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 09 septembre 2025, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bras-sur-Meuse, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.*

Ont pris part au vote :

Jean-Marie ADDENET, Fabrice BEAUMET, Régis BROCARD, Régis AUBRY, Philippe LOUSTE, Sébastien JADOUL, André TROUSLARD, Jean-Marie MISSLER, Massimo TRINOLI, Christophe CAPUT, Romuald LEPRINCE, Jean-Paul COLIN, Jean-Christophe PATON, Denis GAVARD

Massimo TRINOLI est désigné secrétaire de séance.

#### **1.4 - Adhésion au service « Protection des données » du centre de gestion**

Monsieur Jean-Marie ADDENET, Président, expose ce qui suit :

"Considérant la nécessité pour la collectivité de se mettre en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), il convient de désigner un délégué à la protection des données. Celui-ci peut-être soit un agent de la collectivité, soit un agent mutualisé entre plusieurs collectivités ou encore un prestataire extérieur désigné.

Dans le cadre de son service informatique, le Centre de Gestion de la Meuse propose la mise à disposition d'un délégué à la protection des données mutualisé.

Il a pour fonction principale de veiller à ce que la collectivité respecte le cadre du règlement européen général de protection des données. Afin de réaliser cet objectif, il est chargé de :

- informer et sensibiliser sur la culture « informatique et liberté »,
- veiller au respect du cadre légal,
- analyser, auditer et contrôler les collectes de données,
- établir et maintenir une documentation accessible aux usagers,
- assurer en toute impartialité la médiation avec les personnes concernées,
- interagir avec la CNIL.

Pour ce faire, l'agent désigné procède, après un audit global de la collectivité sur ce sujet, à la mise en place du registre des activités de traitement qu'il conviendra de tenir à jour annuellement. Cette mission correspond à une prestation fixée à 350 € par journée d'intervention. Il convient de prévoir au maximum une dizaine de jours de prestation pour la mise en place du dispositif puis un à deux jours de travail annuel.

Compte tenu du caractère obligatoire de la mise en œuvre du RGPD d'une part, et de l'impossibilité de procéder à une désignation au sein de l'effectif d'autre part, il est proposé de s'appuyer sur le service mutualisé du Centre de Gestion de la Meuse.

Pour permettre cette mise en conformité réglementaire, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider l'adhésion au service « Protection des données » du centre de gestion au 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- prévoir d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation,
- autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en application de ce dossier."

Entendu l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité**, le Conseil Syndical

**VALIDE** l'adhésion au service « Protection des données » du centre de gestion au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

**PREVOIT** d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation,

**AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en application de ce dossier.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,

Jean-Marie ADDENET

